



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-0603-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 6 MARS 2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 6 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 01 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

**Présents** : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

**Pouvoirs** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**OBJET : Taux d'imposition 2023**

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 36.57 %

TFPNB : 50.01 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 16.22 %

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 % (inchangé par rapport à 2022)

Le conseil municipal décide, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 16.22 %

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 % (inchangé par rapport à 2022)

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 3 J. Delroise, V.Luxos, S.Comberousse

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le **08 MAR. 2023**  
- publication et/ou notification le **08 MAR. 2023**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,  
Maire de Four



Matthieu Querenet,  
Secrétaire de séance

